Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Pâtissier, veuillez visiter :
courscappatissier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

PÂTISSIER

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

:ient : 3 pour l'ensemble de l'EG1 : français et histoire-géographie-EMC Durée : 2 h

Le candidat présente une liste de six documents choisis, à raison d'un document pour chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. En cas de liste ou de documents absents ou non conformes, l'examinateur peut fournir un ou plusieurs documents de remplacement. Aucun autre document ou matériel n'est requis.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, analyse critique d'un document source (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, mobilités et aménagement d'un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

Sans objet : il s'agit d'une épreuve orale et aucun calcul n'est demandé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN, LIEU DE PASSAGE DE L'ÉPREUVE

La partie histoire-géographie-EMC de l'EG1 est une épreuve orale. Le candidat présente une liste de six documents choisis, couvrant les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Il tire au sort le thème sur lequel il sera interrogé, dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document et répond aux questions de l'examinateur. L'échange dure au maximum dix minutes.

Les documents DT 1 et DT 2 et le document d'appui de la partie 3 peuvent servir de documents de remplacement si la liste ou les documents présentés par le candidat sont absents ou non conformes. Les questions ci-dessous constituent des pistes d'interrogation orale adaptées aux documents proposés : elles ne constituent pas une épreuve écrite. Le barème présenté répartit les compétences sur 20 points.

PARTIE 1 : Histoire, analyse critique d'un document source (9 points)

Contextualiser, analyser et apprécier la portée et les limites d'une source historique

Document d'appui : DT 1. À l'oral, présentez le document, expliquez son sens et son contexte, puis mobilisez vos connaissances pour en apprécier la portée et les limites.

Repères pour situer l'ordonnance du 21 avril 1944

Date	Repère
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
1944	Ordonnance relative à l'organisation des pouvoirs publics après la Libération
21 octobre 1945	Première participation des femmes à un scrutin national en France

Repères chronologiques fournis pour la préparation de l'oral.

1.1 (2 points) Présentez la nature, l'auteur institutionnel, la date et le contexte de production du document DT 1.

1.2 (2 points) Reformulez le sens de l'extrait et identifiez le droit politique qu'il reconnaît aux femmes.

1.3 (2 points) Situez ce texte à l'aide des repères chronologiques proposés et expliquez en quoi il marque une étape dans l'élargissement de la citoyenneté en France.

1.4 (1,5 point) Expliquez l'intérêt du document pour comprendre l'évolution des droits politiques des femmes.

1.5 (1,5 point) Présentez une limite de cette source pour raconter à elle seule l'accès des femmes à l'égalité politique et civique.

PARTIE 2 : Géographie, mobilités et aménagement d'un territoire (7 points)

Décrire des inégalités d'accessibilité et argumenter à partir de données territoriales

Document d'appui : DT 2. Les données concernent une étude de cas fictive, construite pour cette épreuve. Elles décrivent trois secteurs d'une même agglomération et un projet de transport collectif. Utilisez-les pour étayer votre réponse orale.

Accessibilité et projet de transport dans l'agglomération de Val-des-Rives

Secteur	Population	Distance au centre-ville	Temps actuel en transport collectif	Temps prévu après le projet
Centre	18 000 habitants	2 km	12 min	12 min
Les Coteaux	11 000 habitants	8 km	38 min	24 min
La Plaine	7 000 habitants	14 km	55 min	32 min

Données fictives établies pour le sujet. Distances mesurées par le réseau routier jusqu'au centre-ville.

2.1 (2,5 points) Décrivez les différences d'accessibilité entre les trois secteurs avant la réalisation du projet, en vous appuyant sur les données du DT 2.

2.2 (2,5 points) Expliquez comment le projet de transport pourrait réduire certaines inégalités d'accès aux services et aux emplois. Appuyez votre réponse sur au moins deux données du tableau.

2.3 (2 points) Présentez une limite des données fournies et indiquez une autre information utile pour évaluer les effets réels du projet sur les habitants.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Construire une argumentation civique et mobiliser les principes et valeurs de la République

Situation : sur le compte public d'une association de quartier, une personne publie un message appelant à exclure des habitants en raison de leur origine. Un apprenti qui consulte la publication s'interroge sur la conduite à tenir et sur les limites de la liberté d'expression. Le document d'appui ci-dessous est un extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Document d'appui civique : liberté d'expression

Source	Extrait
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11	« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 11, extrait.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou la valeur de la République mis en jeu par la situation et expliquez le lien avec l'article 11.

3.2 (2 points) Proposez une réaction responsable face à cette publication. Justifiez votre réponse en distinguant la liberté d'expression du droit d'appeler à exclure ou à discriminer des personnes.

3.3 (1 point) Expliquez pourquoi il est important de vérifier les faits et de respecter les personnes avant de relayer un message en ligne.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS APRÈS LA LIBÉRATION, ARTICLE 17

Source historique authentique : ordonnance du 21 avril 1944, article 17. Extrait : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Le texte est adopté par le Gouvernement provisoire de la République française à Alger. Il reconnaît aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Source : Journal officiel de la République française, ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.

Identification de la source historique

Élément	Information
Nature	Ordonnance
Date	21 avril 1944
Auteur institutionnel	Gouvernement provisoire de la République française
Extrait	« Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Extrait de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944.

DT 2 : DONNÉES TERRITORIALES SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS COLLECTIFS DANS L'AGGLOMÉRATION FICTIVE DE VAL-DES-RIVES

Étude de cas fictive destinée à analyser les inégalités d'accessibilité et les choix d'aménagement. Les temps indiqués sont des estimations de trajet en transport collectif entre chaque secteur et le centre-ville, avant et après le projet. Aucune donnée ne porte sur le coût du projet, la fréquence des lignes, le nombre d'usagers ou les effets environnementaux.

Comparaison des temps de trajet vers le centre-ville

Secteur	Population	Temps avant projet	Temps après projet
Centre	18 000 habitants	12 min	12 min
Les Coteaux	11 000 habitants	38 min	24 min
La Plaine	7 000 habitants	55 min	32 min

Données fictives établies pour le sujet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Repères de préparation orale : document non remis à l'examinateur

À RENDRE AVEC LA COPIE

Ce tableau peut servir de support de prise de notes pendant les cinq minutes de préparation. Il ne constitue pas une feuille de réponses à rendre. L'évaluation porte sur la présentation orale et l'échange avec l'examinateur.

Trame de présentation orale

Étape de la présentation	Repères à noter
Nature, auteur et date du document	.....
Contexte et thème du programme	.....
Idée principale ou données à retenir	.....
Intérêt et portée du document	.....
Limite, recul critique ou question à approfondir	.....

À compléter librement pour organiser la prise de parole.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.